

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 11 décembre 2023

Conclusions de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2023

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 11 décembre 2023, à 19h00, en présence de 40 membres et de 6 membres de la Municipalité, M. Sylvain Schüpbach étant excusé.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 11-2023 - Budget 2024

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

- 1. D'adopter le budget 2024 tel que présenté ;**
- 2. De fixer pour l'année 2024 la taxe au sac, selon l'annexe 1 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ;**
- 3. D'accepter les taxes, tarifs de l'eau potable et taxes annuelles pour l'épuration des eaux.**

Préavis 12-2023

- Création d'une société anonyme (SA) permettant le financement participatif, via des prêts citoyens, pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques sur plusieurs toits de bâtiments communaux

La Municipalité retire son projet et présentera un nouveau préavis qui intégrera les commentaires de la commission lors d'une prochaine séance du Conseil.

Le Conseil communal ne vote donc pas sur les conclusions du préavis 12-2023.

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Madame la Présidente lève la séance à 19h43.

Conseil communal de Lucens

La Présidente :



Martine Charbon



La secrétaire :



Barbara Duperrex